

DEMANDE D'ACCES POUR TRAVAUX AU SEIN DU CIMETIERE COMMUNAL

La présente déclaration doit être réalisée au moins une (1) semaine avant
le début des travaux.

CIMETIERE

Carré : N° emplacement :

NOM Prénom du concessionnaire :

Type de concession : Caveau Pleine terre Columbarium Cavurne

LE DEMANDEUR

NOM Prénom :

Adresse :

VILLE : CP :

Tél : / / / / Mail :

Agissant en tant que Concessionnaire
 Seul ayant droit du concessionnaire décédé
 Un des ayants-droit déclarant me porter fort pour les autres ayants-droit

Déclare autoriser l'entreprise ou le particulier nommé ci-dessous à exécuter les travaux mentionnés ci-après.
J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du cimetière communal de Neulise et le respecter dans
sa totalité, me conformer à la réglementation en vigueur (CGCT, Code du travail / de l'environnement, ...), et
demeure conjointement responsable avec l'entreprise / le particulier que je mandate de tout dommage résultant
des travaux.

Le Signature du demandeur :

NATURE DES TRAVAUX

- Construction d'un caveau avec ou sans pose d'un monument (**joindre obligatoirement le descriptif et les
mesures du caveau et/ou monument**)
 Aménagement d'une sépulture en pleine terre (entourage cimenté, pose monument / stèle, gravier, bordure, ...)
 Rénovation monument et/ou stèle, crochetage intérieur monument et/ou rénovation cuve intérieure
 Gravure sur stèle **préciser le texte** :
 Pose de plaque (autre que nom du défunt) **préciser le texte** :

REALISATION DES TRAVAUX

Entreprise Particulier

NOM / Prénom :

Adresse :

Si entreprise, n° habilitation :

Si particulier, n° assurance :

Début des travaux le : Achèvement des travaux le :

Je sollicite l'autorisation d'effectuer les travaux mentionnés ci-dessus au nom du demandeur.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du cimetière communal de Neulise et le respecter dans
sa totalité, me conformer à la réglementation en vigueur (CGCT, Code du travail / de l'environnement, ...), et
demeure conjointement responsable avec le demandeur de tout dommage résultant des travaux.

Le Signature et cachet de l'entreprise / du particulier :

Pièces à produire

Tout justificatif permettant de vérifier les liens du demandeur avec le concessionnaire et d'établir ses droits à agir sur la concession et de mettre à jour le dossier de la concession (adresse, téléphone, mail).

Conditions

Le concessionnaire peut faire construire un caveau et y édifier un monument dans la limite des dimensions du terrain concédé. Les travaux peuvent être réalisés par le concessionnaire lui-même ou une entreprise mandatée, et sont soumis à **une déclaration préalable de travaux avec demande d'accès au cimetière devant parvenir une semaine avant les travaux**, à la mairie de Neulise.

Le demandeur est le **donneur d'ordre des travaux et s'engage à respecter les prescriptions indiquées au règlement intérieur du cimetière communal** consultable sur le site neulise.fr ainsi qu'à la mairie.

Si le demandeur n'est pas le concessionnaire, il doit s'assurer de l'assentiment de celui-ci ou de l'ensemble des ayants-droit pour la réalisation des travaux.

Le concessionnaire ou ses ayants-droit disposent de la liberté de choix de l'entreprise pour l'exécution de travaux de marbrerie sur l'emplacement concédé. Seule une entreprise habilitée (article L. 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) pourra intervenir sur mandat du demandeur, lorsque les travaux nécessitent l'ouverture de la concession (ex : crochetage du monument, changement de monument ...).

Le demandeur doit s'assurer que l'entreprise qu'il mandate pour effectuer des travaux dans le cimetière se conforme à la réglementation en vigueur (CGCT, code du travail, code de l'environnement...) ainsi qu'aux prescriptions du règlement intérieur du cimetière communal.

Le demandeur et l'entreprise mandatée par lui demeurent conjointement responsables de tout dommage résultant des travaux.

Les travaux sont autorisés du lundi au vendredi.

La demande d'accès pour travaux au sein du cimetière communal est à envoyer :

- Par mail : mairie@neulise.fr
- Par courrier : Mairie de Neulise – 54 Chemin vieux – 42590 NEULISE